



COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CHAMBRE DES SALARIÉS ÉMET SES PLUS VIVES RÉSERVES QUANT AU PROJET DE LOI PORTANT SUR L'EXPLOITATION D'UNE BASE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL RELATIVE AUX ÉLÈVES

Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a l'intention de créer une nouvelle base de données « élève » et entend collecter, enregistrer et traiter des informations supplémentaires à celles contenues dans les fichiers scolaires existants actuellement.

Scolaria, le fichier de l'enseignement fondamental et le fichier « élèves » de l'enseignement secondaire, contiennent des données scolaires dites classiques tels que le nom, le prénom, l'adresse, les notes, l'école, la classe actuelle, de l'élève.

Le MEN souhaite dorénavant compléter ces informations par des données additionnelles renseignant sur les élèves et sur leurs parents. Le texte de loi prévoit la collecte, la communication et le traitement d'informations concernant non seulement la scolarité des élèves mais également le milieu socio-familial dans lequel ils évoluent. A cet effet la nouvelle base de données est censée être alimentée avec des informations concernant la profession, le niveau d'études et la catégorie socio-professionnelle des parents, le pays d'origine, les langues parlées au domicile, le rang des frères et sœurs et autres. Les données sont stockées pendant 15 ans avant d'être dépersonnalisées.

La CSL voit d'un œil critique une telle initiative qui d'après elle risque de porter atteinte à la vie privée des personnes concernées. Par ailleurs elle estime qu'une base de données d'une telle envergure n'est certainement pas nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'École, argumentaire avancée pour justifier la collecte et le traitement des données sensibles énoncées ci-dessus.

A noter qu'au stade actuel un nombre restreint d'acteurs a accès aux données « élèves » (écoles, communes). Or le projet de loi prévoit une ouverture considérable en ce qui concerne les personnes impliquées dorénavant dans la collecte et la réception des données scolaires et socio-économiques des élèves. En effet la future base de données est censée non seulement être alimentée par des informations recueillies par le MEN mais également avec celles provenant d'institutions diverses telles que l'ADEM, l'Inspection générale de la sécurité sociale ou encore la Caisse nationale des prestations familiales. A l'inverse, des données personnalisées des élèves et de leurs parents peuvent également être transmises par le MEN à différents organismes comme l'Université du Luxembourg, le CEPS et autres.

Au vu du nombre important d'acteurs impliqués, la CSL émet des réserves quant à une protection suffisante et adéquate en ce qui concerne la communication et le traitement de données non codées.

Luxembourg, le 01/09/2011

communiqué N°14

1/2

